



COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARQUET GÉNÉRAL DE PARIS

10 mai 2019

Le parquet général de Paris a décidé de former un pourvoi contre l'arrêt rendu le 9 mai 2019 par la cour d'appel de Paris ayant relaxé Alain BONNET dit SORAL pour les faits de provocation publique à la haine ou à la violence en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion par parole, écrit, image ou moyen de communication par voie électronique.

Alain BONNET dit SORAL avait formé appel de sa condamnation prononcée le 21 décembre 2017 par le tribunal correctionnel de Bobigny pour ces faits.

Le ministère public, à l'initiative des poursuites, a soutenu l'accusation et requis sa condamnation tant en première instance que devant la cour d'appel.

Contact presse

Pierre Reynaud, magistrat chargé de la communication, cabinet de la procureure générale

presse.ca-paris@justice.fr

06 20 34 20 71